Ramsay Santé
Hôpital privé Dijon Bourgogne

Demande de communication de documents médicaux suite à un décès

(article L.1111-7 et articles R.1111-1 à R.1111-8 du Code de la Santé Publique

Je soussigné(e) :

Nom : ……

Prénom : ……

Domicilié(e) :……

……

……

Tél. : ……

Demande suite au décès de :

Nom : ……

Prénom : ……

Né(e) le : ……

Domicilié(e) :……

……

……

Renseignements facilitant la recherche du dossier :

Date de l'hospitalisation : ……

Service d'hospitalisation : ……

Nom du praticien : ……

Dont je suis le (précisez le lien de parenté avec le défunt ou votre qualité d'ayant droit) :

……

……

A obtenir (si le défunt ne s'y est pas opposé de son vivant) la communication :

☐ des informations médicales permettant de connaître les causes de la mort du défunt

ou

☐ des informations médicales permettant de défendre la mémoire du défunt

ou

☐ des informations médicales permettant de faire valoir mes droits

- ☐ succession
- ☐ droit à pension
- ☐ droit à assurance
- ☐ réparation d'un préjudice (à préciser) ……

Pour les raisons suivantes : ……

……

……

……

……

Hôpital privé Dijon Bourgogne
22 Avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
Téléphone : 03 74 82 21 21
Fax : 03 80 40 02 35
Capital de 1.539.285,60 euros
404 724 809 RCS DIJON
www.hopital-prive-dijon-bourgogne.ramsaygds.fr

Selon les modalités suivantes :

☐ A m'envoyer en lettre recommandé AR à mon adresse indiquée ci-dessus

ou

☐ A me remettre en mains propres, sur place à l'établissement (prendre rendez-vous)

ou

☐ A consulter sur place à l'établissement (prendre rendez-vous)

Dans ce cas, je souhaite être assisté par un médecin ☐ oui ☐ non

Le demandeur est informé :

• que l'établissement n'est pas autorisé à transmettre l'intégralité du dossier médical compte tenu du critère finaliste qui préside à la communication du dossier. Ne sont donc communicables que les éléments de nature à apporter les réponses à sa question. Un certificat médical pourra cependant lui être délivré, dans le respect du secret médical.

• que les documents transmis seront des photocopies (l'établissement étant dépositaire des originaux).

• que la communication sera effectuée dans les 8 jours suivants la date de réception de sa demande pour les documents de moins de 5 ans, ce délai ne pouvant excéder 2 mois pour les documents plus anciens. (la loi prévoit 2 jours de réflexion pendant lesquels le dossier ne peut par être communiqué).

Date de la demande : ……. **Signature du demandeur :**

Ce document doit être adressé complété à la Direction de l'établissement et accompagné des pièces suivantes :

- copie recto verso de votre pièce d'identité
- attestation de filiation ou acte de notoriété (celui-ci établit la dévolution successorale, c'est-à-dire qu'il constate quels sont les différents ayants droit (héritiers) à la succession. Il est délivré par le notaire) ou certificat d'hérédité
- certificat de décès de la personne dont le dossier est demandé

Hôpital privé Dijon Bourgogne
22 Avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
Téléphone : 03 74 82 21 21
Fax : 03 80 40 02 35
Capital de 1.539.285,60 euros
404 724 809 RCS DIJON
www.hopital-prive-dijon-bourgogne.ramsaygds.fr